

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 11 février 2016

Présidence de Monsieur Pascal Golay

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 91-2015 de la Municipalité du 30 novembre 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les mesures pour l'amélioration de la propreté en Ville de Renens **en se basant sur les mesures 1 à 12.**

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 201'260.- TTC pour l'achat d'un transporteur multiusage pour les espaces verts, d'un petit véhicule pour l'entretien des parcs et promenades et d'un aspirateur Glouton.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif sous les comptes :

- N° 3610.5060.350 "Transporteur multiusage pour espaces verts";
- N° 3610.5060.351 "Petit véhicule pour entretien des parcs et promenades";
- N° 3610.5060.352 "Aspirateur Glouton".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges supplémentaires de CHF 86'810.- TTC au budget 2016 (CHF 44'000.- de coûts uniques + CHF 42'810.- de coûts annuels).

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2017 et suivants les charges inhérentes au présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 11 février 2016

Le Président :


Pascal Golay



La Secrétaire :


Yvette Charlet